Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_074-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
18 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**03**
Absents	**02**

Sens des votes	
Pour	**17**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Anne **CAPITANT**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Jean-Pascal **NOBILEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Anne CAPITANT,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle CHARMOILLE
Nicolas **BERGERON**, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT

Absents
Roger **LE VILAIN**, Manee **DEJEANTY**

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

D 2026 074 19°) Convention de partenariat pour le Bureau d'Informations des Parents - BIP- sur les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec

Exposé

Ladite convention encadre le fonctionnement de l'équipe mobile pluridisciplinaire intervenant sur le territoire de la rive gauche
Elle définit les modalités d'organisation, de financement et de mise en œuvre du dispositif afin de favoriser la coopération entre les communes concernées et la mutualisation des ressources au service des habitants

La commune de Riantec est chargée du portage administratif et financier du dispositif
À ce titre, elle assure la gestion des aspects budgétaires, avec un budget prévisionnel de 2 500 €, bénéficiant d'un soutien financier de la CAF

Le document précise également les missions confiées à l'équipe mobile, notamment en matière de mobilité des interventions et de partage des compétences entre les communes partenaires
Il établit par ailleurs les modalités de répartition des dépenses restant à la charge des collectivités, telles que les coûts liés à l'édition du guide des familles, au recours à des prestataires ou encore aux outils de communication
Enfin, la convention fixe les engagements réciproques des communes en ce qui concerne la mobilisation et la mise à disposition des agents communaux nécessaires au bon fonctionnement du dispositif

La convention est conclue pour une année prenant effet le 1er janvier 2026 et s'achevant le 31 décembre 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_074-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Vu, la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le projet de la convention de partenariat pour le Bureau d'Informations des Parents -BIP- sur les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve les termes de la convention de partenariat pour le Bureau d'Informations des Parents -BIP- sur les communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec**
- **autorise Madame la Maire à signer ladite convention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Constantin HAYS.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.